

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes
National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet IN CAR VIDEO SYSTEM	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-130273/B	Date 2013-01-24
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-130273	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier hn461.M7594-130273	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-461-61781	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2012-12-14	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-01	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Picco, Patti	Buyer Id - Id de l'acheteur hn461
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7390 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification 004 est émise à fin de ajouter des questions et réponses a Pièce Jointe 3 - questions et réponses, à prolonger la date de clôture et mise à jour Pièce Jointe A

1) À page 1, L'invitation prend fin

Supprimer: 2013-01-28 à 02:00pm EST

Insérer: 2013-02-01 à 02:00pm EST

2) L'énoncé des questions/réponses Q44/A44 et Q45/A45 de la version anglaise doivent se lire comme suit. La version française de ces questions demeure inchangée.

3) À Pièce Jointe A - column intitulée Article 1.b.4

Supprimer: la Méthode d'évaluation pour 1.b.4

Insérer:

0 pts - Si la configuration améliorée du SEVNA fonctionne sans le contrôleur et sans le moniteur de la configuration de base.

2 pts - Si la configuration améliorée du SEVNA doit fonctionner avec le contrôleur et avec le moniteur de la configuration de base.

4) À Pièce Jointe 3 - Questions et Réponses ajouter:

Q54 - Section 23 a) -Plusieurs systèmes ne mettent pas en mémoire tampon toutes les séquences vidéo, et s'ils les mettent en mémoire, ils peuvent mettre en mémoire une qualité inférieure d'images vidéo.

A) Pouvez-vous confirmer SVP que 3 séquences vidéo doivent être mises en mémoire tampon?

R54a) Oui, trois séquences vidéo doivent être mises en mémoire tampon.

B) Pouvez-vous confirmer SVP si une qualité video intégrale est requise ou si une qualité inférieure est acceptable pour les premières 60 secondes?

R54b) Oui. Toutes les 3 séquences vidéo doivent être de qualité intégrale y compris pendant la phase de mise en mémoire tampon.

Q55 Est-ce que TPSGC accepterait comme satisfaisante une solution comportant une mesure diagonal (coin à coin) des facettes extérieures d'un système qui serait moins de 14.1" lorsque le moniteur, le contrôleur et l'enregistreur sont combinés dans un système ne comportant qu'une seule composante?

R55 Oui

Q56 Section 23 a) exige que l'enregistreur soit capable de stocker au moins 60 secondes de vidéo pré-événement avant d'être activé. Plusieurs systèmes ne mettent pas en mémoire tampon toutes les séquences vidéo et s'ils le font, ils peuvent le faire en utilisant une qualité inférieure d'images vidéo.

Est-ce que TPSGC accepterait une qualité d'image vidéo inférieure pour les premières 60 secondes?

R56 Non

Q57 Section 27 a) exige un enregistrement minimal de 12 heures sans interruption à une fréquence d'image équivalant à $30 \pm 2\%$ trames par seconde par caméra.

Enregistrer 3 séquences vidéo et 2 séquences audio simultanément et sans interruption pour 12 heures produira un fichier énorme qui pourra être difficile de gérer.

a. Est-ce que TPSGC peut confirmer si l'exigence minimale est d'enregistrer une caméra à la fois pendant 12 heures sans interruption, ou plusieurs caméras simultanément pendant 12 heures sans interruption?

R57a Plusieurs caméras simultanément pendant 12 heures

b. Est-ce que TPSGC accepterait d'amalgamer les séquences vidéo de la caméra avant et celles de la caméra arrière dans un seul fichier afin de réduire le nombre de fichier ainsi que le stockage étant donné que les deux caméras sont associées à la même séquence audio?

R57b Tant et aussi longtemps que chaque séquence peut être référencée indépendamment et extraite avec la séquence audio correspondante sans perte de qualité ou de trames vidéo tel que par multiplexage.

c. Si l'exigence minimale est d'enregistrer plusieurs caméras, est-ce que TPSGC changerait l'exigence de 12 heures sans interruption à 6 heures sans interruption à une fréquence d'image équivalant à $30 \pm 2\%$ trames par seconde par caméra

R57c Non

d. Si l'exigence minimale est d'enregistrer plusieurs caméras pendant 12 heures sans interruption, est-ce que TPSGC accepterait 10 trames par seconde pour la seconde et la troisième caméra?

R57d Non

Q58 - Est-ce que la configuration de base/ amélioré/ sans fil doit inclure des access point WIFI ou seulement les équipements à bord des véhicules sont considérés ? Si des access point sont nécessaires dans combien de localisations de la GRC faut-il en fournir ?

R58 Non, seulement les équipements à bord des véhicules sont considérés.

Q59 - Pouvez-vous donner la définition pour la GRC du logiciel de gestion des vidéos ?

R59 Le logiciel de gestion des vidéos spécifié désigne un système permettant la recherche, la relecture et l'extraction de vidéo capturée.

Q60 - Est-il acceptable de répondre à cette offre à commande en français?

R60 - Oui

Q61 À l'Annexe A: 13. a. Tout équipement électrique fourni dans ce contrat doit être certifié ou approuvé par une agence accréditée par le Conseil canadien des normes pour utilisation conformément au Code canadien de l'électricité, Partie 1 et ce avant sa livraison. Le logo de l'agence de certification en cause doit être apposé sur les systèmes. Les agences d'accréditation courantes comprennent, mais ne se limitent pas à:

- Canadian Standard association (CSA);
- Underwriters' Laboratory Inc (cUL) (cULus);
- Underwriters' Laboratories of Canada (ULC);
- Entela Canada (cEntela);
- Intertek Testing Services (cETL);
- Met Laboratories (cMET); and
- OMNI Environmental Services Inc (cOTL)

Nous avons appris que les appareils de 12V ou de bas voltage n'ont pas besoin d'être certifiés par les agences accréditées tel que CSA parce que les appareils se connectant directement sur la batterie de 12 V du véhicule n'ont pas besoin d'être certifiés pour des raisons de sécurité. Le SEVNA semble ne pas être couvert par le Code canadien de l'électricité (voir ci-après) par conséquent, l'exigence du CCE Partie 1 ne s'applique pas.

Est-ce que la GRC voudrait bien enlever cette exigence du DOC parce que l'équipement offert n'est pas couvert par le Code canadien de l'électricité?

R61 Cette exigence affirme que toute législation, code ou norme quels qu'ils soient au Canada, s'il en est, doivent être satisfaits pour tout matériel livré. Le fournisseur a la responsabilité de certifier cette conformité.

Q62 À l'Annexe A, Exigences fonctionnelles, 11. a. 1 and 2: SVP confirmer que le radar Stalker utilisé par la GRC et avec lequel le SEVNA doit avoir une interface:

R62 Oui

i. Stalker II SDR - Radar portatif stationnaire . Est-ce que la GRC veut que le radar portatif ait une interface avec le SEVNA?

R62i Oui

ii. Stalker SDR - ce radar de Stalker, ne peut être identifié. S'agirait-il du Stalker DSR?

R62ii Oui

Q63. À l'Addendum 002, A2: Est-ce qu'une équipe de la GRC visitera chacun des répondants qualifiés, ou des équipes différentes seront déployées en même temps pour évaluer tous les systèmes simultanément?

R63 Le processus sera défini ultérieurement.

Q64. A l'Addendum 002, A10: Logiciel de gestion du vidéo. Pouvez-vous estimer le nombre d'endroits qui auront besoin du logiciel de gestion de la vidéo ainsi que la manière que nous devons indiquer le coût de ce logiciel? Nous demandons d'indiquer une manière pour les répondants d'indiquer le coût des droits associés au logiciel ainsi que la base sur laquelle ces droits seront fixés e.g. une redevance par véhicule ou par site. Ce point a un impact majeur sur le coût total, compte tenu de ce qui est acheté au cours de la période valide de l'offre permanente. Beaucoup de SEVNA gérés par un nombre limité de systèmes de gestion de la vidéo seront en faveur d'une redevance basée sur le site. Des petits groupes de SEVNA gérés par des centaines de systèmes de gestion de la vidéo seront en faveur d'une redevance basée sur le véhicule. Tout renseignement additionnel sur le déploiement prévu du logiciel de gestion de la vidéo serait apprécié et l'ajout de la manière d'indiquer le coût du logiciel est demandé.

R64 Le coût de la redevance associé au logiciel devrait être compris dans le coût d'achat de chaque unité.

Q65. Nous suggérons aussi d'ajouter dans le tableau des prix un élément portant sur les services professionnels pour l'installation et la formation relative au logiciel de gestion de la vidéo. Cet élément n'est pas présentement couvert par la formation portant sur l'installation ou sur l'opération du SEVNA décrits aux pages 14 et 15 de l'Offre permanente.

R65 La formation sur l'installation et la formation de l'utilisation du logiciel de gestion de la vidéo doivent être combinées dans la formation de l'opérateur.

Q66. À l'Addendum 002, A26: Le transfert sans fil du fichier. La composante sans fil requise dans l'auto peut faire partie de la cotation tel que demandé. Le transfert nécessite lui aussi a besoin de

points d'accès fixes situés à chaque site de réception. Le nombre de points d'accès sera une fraction du nombre total de SEVNA achetés. Le nombre total dépendra du nombre de site de réception de transfert sans fil ainsi que du nombre de transferts simultanés pouvant survenir à chaque site.

R66 Les points d'accès de transfert sans fil ne sont pas compris dans la demande.

Q67 . Est-ce que la GRC a l'intention de fournir les points d'accès sans fil fixes?

R67 Oui

Q68. Si non, pouvez-vous fournir un estimé du nombre d'endroits devant être équipés de transfert sans fil ainsi que le nombre moyen des véhicules assignés à ces endroits?

R68. Voir réponse 67

Q69. Si les points d'accès doivent être fournis par la compagnie de SEVNA, nous demandons que vous indiquiez un article à cet effet dans le tableau des prix.

R69 Voir réponse 67

Q71. À l'Addendum 002, A41: A1 n'a pas de rapport avec Q41, clarifier SVP.

R71. Annexe B annonce que les TPS/TVH sont extras. Le prix à fournir selon l'annexe B sera sans taxes.

Q72. À l'Addendum 002, A44: A44 ne fournit pas la réponse à Q44. Une question semble manquer, clarifier SVP.

R72 Voir la correction ci-haut

Q73. À l'Addendum 002, A44, A45: Formation pour l'installateur, Formation pour l'opérateur. SVP confirmer que la GRC paiera pour toutes les dépenses de voyage et d'accommodation encourues par le soumissionnaire gagnant (conformément aux taux fixes par le Conseil du Trésor en vigueur au moment de la commande) pour toute formation pour l'installateur et celle pour l'opérateur. Confirmer SVP si ceci s'applique à l'installation et à la formation du logiciel de gestion de la vidéo.

R73 Le logiciel de gestion de la vidéo doit faire partie de l'achat de l'unité et doit pouvoir être installée par un installateur ayant reçu la formation d'installateur.

Q74. Fournir SVP un lien à un site sur la toile, ou d'autres références, lesquelles décrivent les taux courants du Conseil du Trésor pour le voyageement par avion, location d'auto, l'hôtel et les repas.

R74. L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index>) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux " voyageurs " plutôt que celles qui se rapportent aux " employés "

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Q75. À la Partie 2, Question Q45's réponse A45:

"A45. Le coût de la formation doit fournir le prix pour la session sans comprendre le coût pour le voyageement et les accommodations lequel sera remboursé conformément aux taux approuvé par le Conseil du Trésor en vigueur au moment de la commande. Le nombre de sessions ainsi que les endroits seront déterminés par le personnel des divisions.

Étant donné que certains vendeurs ne sont pas familiers avec les directives du Conseil du Trésor, est-ce que l'énoncé peut être modifié comme suit: "le coût de la formation doit spécifier le coût de la session seulement. Le coût pour le voyageement, les repas, les dépenses fortuites et les accommodations encourues par le vendeur pour un seul instructeur sera payé par la GRC conformément aux taux et les politiques du Conseil du Trésor applicables au moment de la commande".

A75. Voir la réponse à la Question 74.

Q76. À l'Annex A - Section 14 - La caméra avant et la caméra arrière du SEVNA doivent être petites et enregistrer des images en couleurs dans la plupart des conditions d'éclairage trouvées dans les rues et sur les autoroutes. (Questions 14a - 14g)

La configuration de base et la configuration améliorée demandent une caméra avant et une caméra du siège arrière, la section 14 demande une caméra arrière possédant les mêmes caractéristiques que la caméra avant et être interchangeable avec la caméra avant, la mise en œuvre peut ne pas demander de caméra arrière. Étant donné qu'un grand nombre de manufacturiers actifs sur le marché présentement sont incapable de rencontrer ces exigences, est-ce que la Couronne considérerait faire de cette exigence une exigence pondérée?

R76 Non. Les cameras avant et les cameras arrières doivent être interchangeables. Les configurations de base et améliorée doivent supporter les caméras arrières.

Q77. À l'Annex A - Section 15a - La caméra avant et la caméra arrière du SEVNA doivent offrir un champ de vision d'au moins 40 degrés, quand tous les réglages du zoom optique sont en mode grand angle complet.

La configuration de base et la configuration améliorée demandent une caméra avant et une caméra du siège arrière, la section 14 demande une caméra arrière possédant les mêmes caractéristiques que la caméra avant et être interchangeable avec la caméra avant, la mise en œuvre peut ne pas demander de caméra arrière.

R77. Non. Les caméras avant et les caméras arrières doivent être interchangeables. Les configurations de base et améliorée doivent supporter les caméras arrières.

Q78. À la section 1.3 Évaluation financière - Le soumissionnaire doit compléter le tableau suivant en inscrivant le prix pour chacun des articles listés, comme suit:

Dans le tableau d'évaluation financière il n'y a pas d'article listé demandant le prix de la garantie du matériel et du logiciel et du service afférent pour les trois premières années. Est-ce que ce prix doit être compris dans la configuration de base et dans la configuration améliorée?

R78 Oui, Aussi qu'au system sans fils

Q79. Nous demandons que les exigences fonctionnelles de la section 30 b.3 concernant le chiffrement minimum soient changées à 128 bit et que des points supplémentaires soient accordés au chiffrement de 256 bit.

R79 Exigences fonctionnelles 30 b.3 est changé à 128 bit afin de suivre le standard de l'industrie ainsi que les recommandations de l'IACP.

Q80. Si la GRC ne paie pas toutes les dépenses de voyage et de logement encourues par l'Offrant relativement à la formation pour l'installateur et la formation pour l'opérateur, considérant l'existence de 15 Divisions et de plus de 650 Détachements potentiellement demandant soit la formation d'installateur ou soit la formation d'opérateur, il n'est pas possible pour un Offrant de fournir un coût précis pour les sessions de formation. Par conséquent, nous demandons que l'Autorité de l'offre permanente/la GRC précise les endroits et le nombre total de sessions de formation pour l'installateur, pour l'opérateur ainsi que l'installation/utilisation du logiciel de gestion de la vidéo à être fournies par année en vertu de l'offre permanente.

R80 Voir réponses R74